

Trame de Plan d'Organisation, de Surveillance et de Secours pour PAH

I Identification de l'établissement

Nom de l'établissement :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Propriétaire :

Exploitant :

II - Installation de l'équipement et matériel

Plan de l'ensemble des parcours

Plan d'ensemble comprenant :

- la situation des parcours*
- les postes, les zones de surveillance ;*
- l'emplacement des matériels d'évacuation en hauteur;*
- l'emplacement du matériel de secourisme disponible ;*
- les moyens de communication intérieure ;*
- les moyens d'appel des secours extérieurs ;*
- les voies d'accès des secours extérieurs.*

Identification du matériel d'intervention et d'évacuation en hauteur

Identification des moyens de communication interne et externe

III - Fonctionnement général de l'établissement

1. Période d'ouverture de l'établissement :

2. Horaires et jours d'ouverture au public :

3. Fréquentation :

dont Fréquentation maximale instantanée

dont Moments prévisibles de forte fréquentation (préciser si possible les jours et périodes de la journée) :

III. - Organisation de la surveillance de la sécurité

1. Personnel de surveillance (opérateurs PAH) présent pendant les heures d'ouverture au public :

- nombre ;
- qualification.

2. Postes :

3. Zones de surveillance :

4. Autre personnel présent dans l'établissement.

Quelques consignes de base

Le pratiquant doit toujours être à portée de vue d'un opérateur.

Pendant une opération de secours, un opérateur en charge des évacuations doit pouvoir être réquisitionné sans que cela n'affecte la surveillance générale du site.

Les niveaux de surveillance

Surveillance de niveau 1 :

Situation dans laquelle un opérateur peut intervenir physiquement

Surveillance de niveau 2

Situation dans laquelle un opérateur peut voir distinctement le pratiquant et intervenir verbalement.

Surveillance de niveau 3 :

Situation dans laquelle un opérateur peut communiquer verbalement avec le pratiquant et leur fournir une assistance appropriée.

IV. - Organisation interne en cas d'accident

(A prévoir pour les différents types d'accidents et en fonction des personnels présents alors dans l'établissement)

2 principaux types d'accident en PAH

- les procédures d'évacuation d'un blessé sur le parcours

- les procédures d'évacuation de toutes les personnes se trouvant sur le PAH (en cas de vent violent, orage...)

1. Alarme au sein de l'établissement :

Système de communication permettant d'informer le personnel :

Moyens techniques et personnel désigné :

Signaux utilisés :

Personnel désigné pour préparer l'évacuation de la victime :

Personnel désigné pour les premiers secours :

Exercices d'alarme, périodicité :

2. Alerte des secours extérieurs :

— les sapeurs-pompiers par le 18 (ou numéro à 10 chiffres) ;

— le SAMU par le 15 (ou numéro à 10 chiffres) ;

— la police ou la gendarmerie, par le 17 (ou numéro à 10 chiffres).

Personnel désigné pour déclencher l'alerte :

Accueil des secours extérieurs ; zones d'accès :